

Prix de peinture Josette Moreau-Després 2020

Règlement du concours

Article 1 : Objet et thème

La section Beaux-arts de la Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF), présidée par madame Elisabeth Vitou, met en place cette année le prix de peinture Josette Moreau-Després.

Ce prix biennal récompense l'œuvre d'une artiste peintre française âgée de plus de trente ans.

Le thème de la cinquième édition, est « **le regard sur la nature** ».

La section propose aux artistes de s'inspirer de la citation de Frans Krajcberg (1921-2017), sculpteur brésilien et premier lanceur d'alerte pour défendre la planète.

«Le regard sur l'objet ou l'être de nature est un acte artistique, car l'art de voir est en soi créatif : il s'apprend, se pratique, se cultive et se transmet»

La dotation de ce concours est de 500 euros, et elle récompensera une candidate.

Le second prix se verra décerner un abonnement d'un an à la revue Jardins de France et une adhésion d'un an à la SNHF.

Les autres candidates dont le travail sera remarqué par le jury pourront exposer leurs œuvres, avec celle de la lauréate, durant un mois dans les locaux de la SNHF.

Article 2 : modalités de participation et de présentation de candidature

Conformément au legs Josette Moreau-Després géré par la SNHF, le concours s'adresse à :

- Une artiste-peintre
- De plus de 30 ans
- De nationalité française.

Les candidatures doivent parvenir sous forme papier, en envoi postal, avant le 10 septembre 2020, le cachet de la poste faisant foi pour la date limite de participation.

Le dossier de candidature se compose de :

- Un ensemble de photographies des œuvres (entre 3 et 5),

- Un curriculum vitae de l'artiste,
- Un texte présentant la démarche artistique de la candidate (800 signes maximum),
- La fiche d'inscription (disponible à l'accueil de la SNHF ou en téléchargement sur le site Internet de la SNHF à la page <https://www.snhf.org/prix-josette-moreau-despres/>). Seules les candidatures respectant strictement ces conditions pourront être acceptées.

Article 3 : critères de sélection et caractéristiques des œuvres

- L'ensemble de votre œuvre doit être en corrélation avec la mission de la Société Nationale d'Horticulture de France, à savoir la représentation et la promotion du végétal
- Techniques autorisées : huile, aquarelle, gouache, acrylique, pastel
- Support : papier, toile, carton, bois, métal, ...
- Formats du OP (paysage), OF (figure), OM (marine) au 100 P,F,M.

Article 4 : déroulement du concours

1^{er} mars jusqu'au 10 septembre 2020 à minuit: réception des dossiers de candidature (par courrier adressé à : SNHF-Section Beaux-arts 84 rue de Grenelle 75007 Paris)

Les lauréates seront avisées de la date de vernissage et de la date de remise des prix ultérieurement.